



# COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SANS IRRIGUER ?

***Si l'irrigation a été la première réponse envisagée au vignoble face aux conséquences du changement climatique, elle permet de ne compenser qu'une partie de ses effets. Selon l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), des leviers techniques existent mais doivent être intégrés dans une stratégie globale d'adaptation.***

Baisse des niveaux de production, modification des paramètres qualitatifs de la récolte et accélération de la phénologie : telles sont les conséquences du changement climatique sur la vigne et le raisin. Sur les parcelles déjà en place, outre l'irrigation, les modalités correctrices à mettre en œuvre concernent les pratiques culturales. Au chai, il s'agit d'évaluer l'intérêt du recours à des techniques correctrices de la vendange. À la replantation, il faut explorer les possibilités offertes par les catalogues des variétés et porte-greffes disponibles, raisonner le choix des parcelles ou encore adapter les modes de conduite et les densités de plantation.

À plus long terme, il sera possible de miser sur la sélection et la création de variétés, les évolutions des cahiers des charges et, en dernier ressort, la relocalisation des vignobles dans des secteurs plus cléments.

### LES EFFETS DE L'OMBRAGE

Pour réduire l'intensité lumineuse, le recours à des filets occultants ou à des panneaux photovoltaïques peut être envisagé. **L'effet de l'ombrage sur la contrainte hydrique est significatif et durable**, même en situation de forte sensibilité à la sécheresse. Sur le raisin, l'ombrage induit un retard de maturité en

sucré et un décalage de la date de récolte d'environ 7 à 10 jours, mais s'accompagne d'une baisse de l'intensité colorante des raisins dont il faut apprécier la portée en fonction du cépage concerné ou du type de vin recherché.

### LES ACTIONS AU NIVEAU DU SOL

Il s'agit d'une part de **limiter les pertes en eau par évaporation directe** en utilisant des paillis de surface, et d'autre part d'**améliorer la capacité de rétention en eau en jouant sur les caractéristiques physico-chimiques**. Sur le premier point, les résultats de l'IFV ne mettent pas en évidence un effet significatif de ce type de pratique.

Concernant l'amélioration de la capacité des sols à retenir l'eau, des mesures liées à la teneur en matière organique des sols ont été réalisées dans la cadre d'un projet porté par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault sur une dizaine d'années. Si le fonctionnement des sols a été grandement amélioré, les résultats n'ont toutefois pas pu mettre en évidence d'effet positif sur la réduction de la sensibilité à la contrainte hydrique.

## ÉDITO

Chères clientes,  
chers clients,

Élu Président du Crédit Agricole Alsace Vosges lors de notre Assemblée Générale du 26 mars dernier, je suis particulièrement fier et honoré de présider le Conseil d'Administration d'une entreprise utile à son territoire et à ceux qui y vivent.

Le fonctionnement du Crédit Agricole Alsace Vosges est guidé par les valeurs mutualistes que sont la proximité, la responsabilité et la solidarité. Notre rôle est essentiel et prend tout son sens dans le contexte de crise.

Partenaire de confiance des acteurs de la viticulture, secteur emblématique de l'Alsace et des Vosges, nous maintenons notre engagement à leurs côtés durant cette période inédite avec des mesures de soutien exceptionnelles.

Nous continuons ainsi d'agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société.

Bernard SION  
Président du Crédit  
Agricole Alsace Vosges

## FOCUS

### Des aides anti-covid et anti-taxes

Face à la crise sanitaire et aux sanctions américaines qui frappent la filière viticole de plein fouet, le ministère de l'Économie a annoncé la mise en œuvre de mesures de soutien. Les entreprises qui perdent 50 % de leur chiffre d'affaires seront indemnisées à hauteur de 15 % dans la limite de 200 000 € par mois, et de 20 % pour ceux qui perdent 70 % de chiffre

d'affaires. Les grosses structures pourront en outre bénéficier de la prise en charge jusqu'à 70 % de leurs coûts fixes, dans la limite de trois millions d'euros. Ces aides ont été saluées par la profession gravement touchée par l'arrêt de la restauration et du tourisme.

## DÉCRYPTAGE

5 101,5

hectares de nouvelles plantations  
pour 2021



Selon FranceAgriMer, la superficie totale des demandes de plantations nouvelles s'élève à 5 101,5 hectares pour 2021, contre 643 hectares en 2020 et 6 598 hectares en 2019. Les critères d'éligibilité et des priorités instaurés lors des campagnes précédentes demeurent en l'état, à savoir le risque de détournement de notoriété, le comportement antérieur du demandeur et les nouveaux venus de moins de 40 ans, tout comme le mécanisme de plancher institué lorsque la somme des surfaces demandées est supérieure à celle des limitations. Selon FranceAgriMer, le vignoble français totalise aujourd'hui 813 505 hectares.



\* Numéro non surtaxé. \*\* Accès gratuit hors coût de l'opérateur. Éditeur : Uni-médias, 22, rue Letellier, 75739 Paris Cedex 15 • Directrice de la publication : Nicole Derrien • Comité éditorial : Sophie Caron • Rédaction : Raphaël Lecocq • CRÉDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 1 place de la Gare 67000 Strasbourg. 437 642 531 RCS Strasbourg. Société coopérative à capital variable. Établissement de crédit. Société de courtage d'assurances. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07008967. Crédits photos : gettyimages. Imprimé à Épinal par l'imprimerie Socosprint en juin 2021.

# LA PLANTATION D'UNE VIGNE EN CINQ ÉTAPES

**Étude des sols, repos du sol, choix du matériel végétal, préparation et fertilisation : la plantation d'une vigne réclame trois années d'anticipation. Les conseils de l'Institut français de la vigne et du vin (IFV).**

## LE REPOS DU SOL

Il est fortement conseillé en toutes circonstances de respecter un minimum de 18 à 24 mois entre arrachage et replantation. Outre les avantages liés à la structuration du sol et à la reconstitution du stock d'humus, un repos de 5 à 7 ans est efficace pour retarder la contamination des jeunes plants par le court-noué, virose transmise par des nématodes du sol et qui affecte de très nombreuses parcelles. La dévitalisation avant arrachage et l'extirpation soignée d'un maximum de racines permettent d'améliorer significativement l'efficacité du repos, et limiteront aussi les risques de pourridié racinaire. Certains couverts végétaux à base de plantes antagonistes du nématode *Xiphinema* index (avoine, trèfle violet, lupin blanc, sainfoin, lotier, luzerne...) peuvent réduire les populations du vecteur dans le sol, tout en ayant pour certaines un effet engrais vert intéressant.

## LA PRÉPARATION DU SOL

Elle a pour préalable un diagnostic complet reposant sur la réalisation d'analyses physico-chimiques et de fosses pédologiques, en tenant compte, dans le cas d'une replantation, des observations passées : hétérogénéité parcellaire, vigueur, sensibilité à la sécheresse, aux carences, zones d'asphyxie, comportement du porte-greffe. À partir de ces éléments et des objectifs futurs de production de la parcelle, on déterminera la fumure de fond nécessaire au bon développement de la plantation. Elle a pour but d'améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol, et d'emmagasiner en profondeur des réserves d'éléments nutritifs peu mobiles. Enfin, le travail du sol doit toujours se faire sur un terrain bien ressuyé. Un décompactage préalable au labour permet d'aérer le sol et le sous-sol. En sols argileux, il peut s'effectuer avant l'hiver précédent la plantation si le sol est suffisamment sec en profondeur.

## LE CHOIX DU MATÉRIEL VÉGÉTAL

La variété à planter s'inscrit toujours dans un compromis entre contraintes technico-économiques (encépagement d'une appellation, type de vin souhaité, marchés...), exigences du milieu physique (conditions pédoclimatiques, topographie...) et caractéristiques agronomiques et œnologiques de la variété (phénologie, sensibilités, potentiel

de production, paramètres qualitatifs à maturité...). Le choix du porte-greffe répond à deux objectifs : obtenir une vigueur équilibrée en contournant un certain nombre de difficultés (carences, stress hydrique...), et atteindre les objectifs de production (rendement, qualité des produits, régularité, longévité). Le choix du clone de la variété parmi les quelques 1 300 agréés en France doit être raisonné en fonction des objectifs de production et des contraintes du milieu.

## LA COMMANDE DES PLANTS, LEUR VÉRIFICATION

La commande des plants aux pépiniéristes doit être effectuée 16 à 18 mois avant la plantation prévue, pour s'assurer de la bonne disponibilité des assemblages choisis. Le prix des plants suit une cotation de marché et peut varier en fonction du porte-greffe et de la variété. L'étiquetage des plants doit comporter la désignation de la marchandise, sa quantité, le nom du pépiniériste ou son numéro. À leur réception, il faut vérifier la solidité de la soudure par pression du pouce et la fraîcheur des racines. Elles ne doivent pas être desséchées, ce qu'on peut apprécier par une coupe au rasoir de l'écorce. Pour les plants en pot, les racines doivent largement sortir du pot, et la pousse être vigoureuse.

## LA PLANTATION

Les plants traditionnels se plantent, selon les conditions climatiques et la nature du terrain, de février à fin mai, voire juin. La protection phytosanitaire doit se réaliser dès le départ de la végétation. De même, l'entretien du sol doit absolument limiter la concurrence par les adventices. En complément, un entretien mécanique les premières années stimulera la croissance racinaire.

## CHIFFRE CLÉ

20 À 30 %

C'est le potentiel de production viticole affectée par le dernier épisode de gel ce printemps 2021.

© R.L - Uni-Médias - mai 2021

RETROUVEZ-NOUS  
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



TÉLÉPHONE  
03 88 24 67 68 \*

INTERNET  
[www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges](http://www.credit-agricole.fr/ca-alsace-vosges) \*\*

